

Le Président

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents, Directeurs et Directrices d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

Copie :
Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents et Directrices et Directeurs d'organismes de recherche,

Paris, le 25 janvier 2024,

Objet :
Campagne d'évaluation
2024-2025 (Vague E)

Réf : N°898-2024

Chères et chers collègues,

Nous souhaitons vous rappeler que la date limite de dépôt des dossiers d'autoévaluation de la vague E est fixée au 31 mai pour les entités de recherche et au 14 juin prochain pour les établissements et les formations.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir, à l'adresse support-technique@hceres.fr une adresse mail générique pour votre établissement grâce à laquelle nous pourrions communiquer avec vos équipes en charge de l'évaluation. Cette adresse servira également d'identifiant de connexion aux plateformes du Hcéres pour toutes les opérations qui jalonnent l'évaluation.

En outre, nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir les rapports d'évaluation des entités de recherche dont vous êtes tutelle. Cette adresse sera, selon votre choix, différente ou identique à l'adresse mail générique évoquée ci-dessus.

À compter du 31 janvier 2024, vos équipes pourront tester sur la plateforme prévue à cet effet (<https://monevaluation.hceres.fr/vaguee>) leurs fichiers (format Excel) relatifs à l'évaluation des formations (rapports d'autoévaluation du 1^{er} et du 2^e cycle et tableaux de données du 3^e cycle et des formations du domaine de la culture) et des entités de recherche (tableaux de données). Cette étape étant indispensable au bon déroulement du dépôt des dossiers d'autoévaluation, nous vous recommandons fortement de procéder à ces tests afin de vous assurer de la qualité et de la complétude de vos documents. Nous vous remercions à cette fin de bien vouloir transmettre cette information aux personnels concernés qui pourront mener ces tests pour votre établissement.

À compter du 8 avril 2024, la plateforme de dépôt (<https://depot.hceres.fr>) sera officiellement ouverte. Tous les documents relatifs à l'autoévaluation, incluant les dossiers d'autoévaluation et les tableaux de données définitifs, testés auparavant le cas-échéant, pourront alors être déposés.

Nous vous proposerons également un service pour accompagner vos équipes tout au long de leurs démarches. Vous aurez à cette fin accès en ligne, sur le site du Hcéres dans l'onglet consacré aux « entités évaluées », à un webinar présentant l'utilisation des plateformes de test des fichiers et de dépôt. Des sessions de support en visioconférence seront également prévues à partir du mois d'avril 2024.

Nous restons à votre disposition pour tout échange ou toute précision dont vous auriez besoin.

Je vous prie de croire, chères et chers collègues, en l'assurance de ma considération distinguée.

Stéphane Le Bouler

Président par intérim